

Releveurs de compteurs

Représentant-e-s recouvrement résidentiel et commercial

Commis relève et refonte de routes

Représentant-e-s clientèle

Représentant-e-s service à la clientèle

Représentant-e-s clientèle affaires

Projeteurs

Inspecteur mesurage

Agents réclamations

Commis entrepôt

Commis distribution et ordonnancement

Mécanicien (Annexe 2000)

Dessinateurs II

Dessinateurs III

Dessinateurs/projeteurs

Secrétaires administratives

Acheteurs séniers

Notre priorité: l'emploi !

Volume 2 no 6

Le 1er avril 2010



Projet LAD - Lecture à distance *Notre plan d'action plus nécessaire que jamais!*

Hydro-Québec a déposé une demande à la Régie de l'énergie pour le projet LAD (Lecture à distance). Elle procéderait à une expérience pilote au coût de 42 millions de dollars (\$) et la Régie analyse, actuellement, cette demande uniquement sur dossier. C'est honteux! Couper 700 emplois sans même une audience pour se faire entendre!

Si vous avez lu la manchette du 25 mars sur notre site Internet, vous êtes déjà un peu au courant de ce que nous réserve la bataille avec Hydro-Québec concernant notre plan d'action sur l'emploi.

Dans sa réponse aux demandes de précisions de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec en dit beaucoup plus qu'elle n'avait jamais osé nous en dire, nous qui sommes directement touchés par ce projet. Elle déclare que le nouveau projet LAD entraînera la perte de tous les emplois de releveurs, soit environ 650 emplois, en plus d'avoir un volet d'interruption de service à distance qui supprimera 60 autres postes au recouvrement.

Nous voyons bien que nous sommes visés de plein fouet par le *Distributeur* et ce, sans que le projet soumis à la Régie démontre sa rentabilité à terme.

C'est pourquoi nous avons, par l'entremise de notre avocat, soumis nos [commentaires et observations](#) à la Régie de l'énergie dans ce dossier pour exiger plus de transparence et de rigueur d'Hydro-Québec et de la Régie. Nos commentaires expliquent qu'il faut tenir compte des impacts globaux sur les pertes d'emploi et les coûts sociaux associés pour juger véritablement la pertinence du projet. En effet, les coûts inhérents à la lecture à distance ne sont jamais évalués dans cette perspective.

D'ailleurs, dans une étude que nous avons demandée à L'Institut de Recherche et d'Information Socio-économique (IRIS), les résultats obtenus démontrent que la perte de 450 emplois (l'impact prévu en 2008) réduisait le PIB québécois de 19,76 millions de dollars (\$).

Lorsque l'on met en parallèle le fait qu'Hydro-Québec débourse 120 millions de dollars (\$) annuellement pour que la centrale au gaz de Bécancour ne produise pas d'électricité, il est immoral que ce même employeur veuille « couper nos jobs » pour plus d'efficacité! Il y a des limites à faire rire de nous.

Dans les prochains jours, nous actualiserons notre étude économique en fonction des nouveaux paramètres et nous analyserons les recours juridiques que nous pourrions tenter en regard de la demande du *Distributeur* déposée à la Régie de l'énergie.

Hydro-Québec, comme société d'État, a une responsabilité de maintenir des emplois de qualité dans toutes les régions. Le changement de technologie ne doit pas être motivé par un caprice ou pour suivre une mode. Il doit être pertinent et rentable. D'ici là, défendons ces emplois de qualité. Le Québec n'a pas les moyens de perdre d'autres emplois.

Votre Comité de négociation,
Ginette Paul, présidente provinciale
Ralph Côté, président région Saguenay
Luc-André Faubert, président région Laurentides
Joanne Lévis, présidente région Abitibi-Témiscamingue
Jean-Guy Simard, Conseiller S.C.F.P.